

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, M. BALASQUE, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET.

REPRÉSENTÉS : M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. COURADET), M. COM-NOUGUÉ (pouvoir à M. DELOT), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), Mme MARRACQ (pouvoir à Mme LABAT).

EXCUSÉS : Mme DARRIGRAND, Mme GUITARD, M. LE MERCIER.

ABSENT : M. CLAVARET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme TOUZET.

Délibération n° 56-12-25 : Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle au groupe scolaire Michel Verdier pour les sorties ski de la classe de CM1

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal la demande du groupe scolaire « Michel Verdier » de subvention exceptionnelle d'un montant de 540 € pour l'organisation de quatre sorties ski à Gourette de la classe de CM1 de 27 élèves.

Elle expose que le coût pour chaque famille est fixé à 85 € environ pour l'ensemble des quatre séances, incluant le transport, la location du matériel et les forfaits. Jusqu'à l'année dernière, la DSDEN participait à hauteur de 65 € par enfant.

Cette année, l'école a indiqué que la DSDEN ne participait pas. Pour cette raison, elle sollicite une participation financière de la commune de 540 €, ce qui permettrait de réduire de 20€ le coût pour chaque famille.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

Compte tenu des précisions apportées lors du dernier conseil d'école,

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 540 € au groupe scolaire Michel Verdier pour l'organisation de quatre sorties ski à Gourette de la classe de CM1
- précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Virginie Touzet

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

